

Objet : RENOUELEMENT CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELAIS FOURRIERE - DE 2021 002

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer des conventions entre l'Association « Les Temps Orageux » et la commune de Busque pour la prestation de service relais fourrière des chiens et chats errants. Ces conventions sont conclues pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Elles pourront être renouvelées par reconduction expresse.

Elles pourront être dénoncées à tout moment en cas de dysfonctionnement, après courrier motivé et envoyé à l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix :

- décide de signer les conventions avec l'association « Les Temps Orageux »
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les conventions.
- les frais d'intervention de la fourrière seront facturés aux propriétaires des animaux

DIVERS :

Madame BOVE Marielle fait un point sur les différentes manifestations de fin d'année :

- concours des dessins des enfants
- concours des illuminations de Noël
- remise aux aînés d'un colis de Noël

Madame CARCENAC Emilie fait un point sur le recrutement d'un agent en remplacement de Monsieur MALIE Christian qui prend sa retraite au 1er avril 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'avancée du projet de lotissement au chemin de Teulié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.